Projet de procès-verbal de la trente-cinquième conférence des ministres des Finances de la CEE (Venise, 29 et 30 mai 1970)

Légende: Le 29 mai 1970, les ministres européens des Finances siègent à Venise, pour débattre du rapport intérimaire sur la réalisation par étapes d'une Union économique et monétaire. Ce projet de procès-verbal témoigne que les discussions étaient très animées et souvent contradictoires.

Source: Direction générale des affaires économiques et financières - Commission des Communautés européennes. Projet de procès-verbal de la trente-cinquième Conférence des ministres des Finances des pays de la CEE (Venise, 29 et 30 mai 1970), OR II/57/70-F. Bruxelles: 05.06.1970.

Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2014

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_proces_verbal_de_la_trente_cinquieme_conference_des_ministres_des_finances_de_la_cee_venise_29_et_30_mai_1970-fr-a68b585f-ed02-481e-9e4d-a395ef275b07.html

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

Date de dernière mise à jour: 22/05/2014

COMMISSION DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Direction générale
des affaires
économiques et financières

Bruxelles, le 5 juin 1970
OR II/57/70 - F

C o n f i d e n t i e l

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA TRENTE-CINQUIEME CONFERENCE
DES MINISTRES DES FINANCES DES PAYS DE LA CEE

tenue à Venise le 29 et le 30 mai 1970

M. COLOMBO souhaite la bienvenue à ses collègues ainsi qu'aux membres de la Commission et aux gouverneurs des banques centrales. M. Witteveen, retenu à La Haye, s'est fait excuser.

Trois points figurent à l'ordre du jour :

- problèmes résultant de l'intégration économique et monétaire au sein de la Communauté
- problèmes monétaires internationaux
- reconstitution des ressources de l'AID

I. PROBLEMES RESULTANT DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE ET PROBLEMES MONETAIRES INTERNATIONAUX

M. COLOMBO demande à M. Werner d'exposer les travaux du Groupe qu'il préside.

M. WERNER présente le rapport du Groupe ad hoc "plan par étapes" et met en lumière les différents volets des propositions qu'il contient. Ce rapport est annexé au présent compte rendu.

M. OSSOLA résume brièvement les études faites récemment au sein du Groupe des Dix sur la flexibilité des marges de fluctuation. Les suppléants du Groupe ont eu un échange de vues sur ce problème au cours duquel les différentes positions nationales ont été exposées. Un large degré de convergence des opinions a été atteint en ce qui concerne les points suivants :

./.

www.cvce.eu

- Le Groupe a été unanime à constater l'existence d'un certain nombre d'insuffisances dans le système monétaire international. Après l'expérience des ajustements retardés et massifs des parités et des mouvements déstabilisateurs qui s'étaient produits à cette occasion, l'opportunité d'une certaine flexibilité dans les parités a été généralement reconnue.

- Il a été entendu que la flexibilité envisagée ne pourrait être que très modérée (c'est-à-dire confinée dans les limites de 2 à 3 %).

- Les membres suppléants du Groupe des Dix ont été unanimes à reconnaître qu'il faut chercher à atteindre cette flexibilité dans le cadre des Accords de Bretton Woods.

- Cette flexibilité, si elle devait être adoptée, serait facultative. Ce point paraît très important pour les pays membres de la Communauté.

- La plupart des membres suppléants du Groupe des Dix estiment souhaitable, dans le régime transitoire, que le Fonds monétaire international ait la faculté d'autoriser le dépassement des marges pour un pays membre qui en ferait la demande.

M. Ossola fait remarquer que d'autres questions ont fait l'objet de divergences de vues entre les membres suppléants du Groupe des Dix :

- certains pays estiment que l'introduction de cette flexibilité serait de nature à relâcher la discipline monétaire;

- en ce qui concerne l'approbation par le Fonds, les uns estiment qu'une autorisation générale donnée par le Fonds serait suffisante pour les ajustements ne dépassant pas 2 ou 3 points, tandis que d'autres estiment nécessaire que le Fonds approuve les ajustements cas par cas;

- la définition de la notion de déséquilibre fondamental a constitué un autre point de désaccord;

- la plupart des suppléants du Groupe des Dix estiment que le dollar occupe une position spéciale et devrait dès lors rester immuable par rapport à l'or. D'autres ont été d'avis qu'une position privilégiée du dollar n'était pas justifiée.

CVCE www.cvce.eu

M. Ossola souligne que l'échange de vues au sein des membres suppléants du Groupe des Dix a fait ressortir qu'il n'y a pas lieu de trop hâter les études en la matière. Les Six disposent encore d'un laps de temps suffisant pour élaborer une position commune avant qu'une décision ne soit prise au sein du FMI.

M. CLAPPIER fait remarquer que les mêmes positions se sont retrouvées au sein du Comité monétaire. En effet, les six pays membres sont unanimes à estimer que :

- il n'y a pas lieu de changer les accords de Bretton Woods
- il reste encore assez de temps pour examiner le problème sans trop de hâte
- si l'assouplissement était adopté, les six pays membres ne devraient pas se prévaloir de cette mesure pour l'appliquer entre leurs monnaies.

Par contre, une divergence de vues existe en ce qui concerne la question fondamentale des avantages intrinsèques de toute flexibilité des changes. Les uns estiment que si le système monétaire international n'a pas bien fonctionné dans le passé, c'est que les règles n'ont pas été appliquées correctement. Il y a donc un danger que la discipline monétaire ne devienne encore plus précaire avec l'assouplissement du régime des changes. Les autres sont d'avis que l'instauration d'une plus grande flexibilité offrirait la chance à la Communauté de devenir plus indépendante vis-à-vis du dollar. Le Comité monétaire a convenu de poursuivre cette discussion en essayant de dégager les conséquences d'une flexibilité accrue pour la Communauté dans son ensemble et non pas pour les pays membres pris séparément.

M. COLOMBO suggère que les ministres prennent position à la fois sur le rapport de M. Werner et sur les exposés de M. Ossola et de M. Clappier.

Le Baron SNOY et d'OPPUERS souligne que les chefs d'Etat et de gouvernement ont insisté à La Haye sur le caractère politique de la construction de l'union économique et monétaire. Par conséquent, si au cours de cette réunion d'éventuelles divergences de vues apparaissaient, il ne faudrait toutefois pas perdre de vue cette conception du point final de l'union.

./.

CVCE www.cvce.eu

Le Baron Snoy se rallie aux grandes lignes du rapport du Groupe ad hoc. Il partage en particulier l'opinion des membres qui sont d'avis que la convergence de l'évolution économique ne devrait pas constituer un préalable à l'union monétaire. Si les pays membres atteignent une cohérence suffisante de leurs politiques monétaires, celle-ci sera l'instrument d'une convergence plus grande dans le domaine de la politique économique. Le Groupe ad hoc est divisé en ce qui concerne l'opportunité d'un Fonds de stabilisation. A son avis, la Communauté devrait instituer un tel Fonds non seulement en raison du fait que le communiqué de La Haye a insisté sur les progrès dans le domaine monétaire, mais également en vue des négociations avec les pays candidats à l'adhésion. La Communauté aurait un avantage à avoir mis au point la première phase de coopération avant le début des négociations avec les pays candidats.

M. SCHILLER estime que le plan présenté par le Groupe ad hoc offre une base excellente pour les travaux ultérieurs des ministres. La description de l'objectif final lui semble réussie. Toutefois, certains points devront encore être précisés, notamment :

- les aspects institutionnels et politiques. Il serait certes prématuré de décrire les organes à prévoir d'une manière détaillée. Toutefois, leur structure pourrait utilement être esquissée. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une enceinte chargée de la responsabilité de la politique conjoncturelle et, d'autre part, d'un organe chargé de l'élaboration centrale des décisions dans le domaine monétaire. Cet organe devrait avoir un caractère fédéral et être doté d'une large autonomie vis-à-vis des pouvoirs politiques.

- L'importance politique fondamentale du processus envisagé. Il conduira inévitablement à un transfert de compétences aux organes de la Communauté. Bien entendu, il y aura lieu de prévoir un contrôle parlementaire adéquat.

M. Schiller se félicite de ce que le rapport du Groupe mette l'accent sur la nécessité d'une convergence sur la base de la stabilité et de la croissance. Il est nécessaire de déterminer rapidement des objectifs compatibles. Par ailleurs, le Groupe devra réfléchir aux possibilités de mise au point de procédures plus efficaces pour assurer cette convergence. A l'avenir, de simples consultations et des engagements purement "verbaux" seront insuffisants. Il importera avant tout de traduire des décisions dans la pratique.

./.

CVCE www.cvce.eu

En ce qui concerne les propositions du Groupe relatives aux marges de fluctuation, M. Schiller estime qu'actuellement une telle mesure serait prématurée aussi longtemps que l'évolution conjoncturelle et celle des balances de paiements ne sont pas encore suffisamment harmonisées. Il estime également prématuré la création d'un Fonds de stabilisation des changes au cours de la première étape. Ce Fonds pourrait avoir une signification à une étape ultérieure, mais au cours de la première phase il ne peut qu'apporter des complications dangereuses.

M. GISCARD d'ESTAING met également l'accent sur le caractère politique de la mise en place d'une union économique et monétaire. En ce qui concerne la phase finale du plan par étapes présenté par le Groupe ad hoc, il est d'accord pour prévoir un organe doté de responsabilités du type fédéral comme le suggère M. Schiller. Toutefois, il ne juge pas opportun d'aller plus loin pour le moment dans la description du caractère et des attributions d'un tel organe.

Pour ce qui est de la première étape, il lui semble qu'il n'est pas nécessaire que la convergence économique précède les progrès monétaires. Il est par contre partisan d'une simultanéité des progrès dans les deux domaines.

Les arguments évoqués à l'encontre de la réduction des marges de fluctuation ne lui semblent pas convaincants. L'intérêt d'une telle mesure serait de permettre aux pays membres de se familiariser avec les techniques à appliquer en tout état de cause dans un stade plus lointain où les marges seraient supprimées purement et simplement.

M. Giscard d'Estaing se rallie également à la suggestion de créer un Fonds de stabilisation des changes. Toutefois, si certains ministres ne sont pas d'accord pour admettre la création de ce Fonds au cours de la première étape, il ne verrait pas d'inconvénient à ce qu'elle soit mise en oeuvre lors d'une étape ultérieure.

Le Conseil devra prendre une décision prochainement sur l'orientation des travaux futurs du Groupe ad hoc. A cet égard, le Groupe pourrait utilement étudier les mesures nécessaires à la réalisation de la partie non

./.

www.cvce.eu

monétaire du rapport. Par ailleurs, le Groupe devrait également préciser les conséquences économiques d'un régime de concertation monétaire particulier aux Six et décrire quelles sont les conditions techniques qui devraient être réalisées pour appliquer un tel régime.

En ce qui concerne l'exposé de M. Ossola relatif aux échanges de vues au sein du Groupe des Dix, il lui semble important que les pays membres de la Communauté parviennent à des positions relativement identiques. A son avis, personne ne peut garantir que les ajustements du type crawling peg se feraient dans le sens de la réévaluation, comme le pensent les Américains. Des dévaluations glissantes d'un certain nombre de monnaies comporteraient par contre de graves inconvénients. D'autre part, il estime que la Communauté ne résisterait pas à des changements fréquents des parités des monnaies des pays membres.

M. DREES, parlant au nom de M. Witteveen, exprime des doutes quant à l'opportunité d'examiner le rapport du Groupe présidé par M. Werner à la conférence des ministres des Finances, étant donné qu'il figure à l'ordre du jour du Conseil.

Le rapport du Groupe ad hoc pose la question de savoir s'il faut prévoir six monnaies nationales ou une monnaie commune. Il est d'avis que le fait de conserver 6 monnaies différentes comporte des risques. Une monnaie reflète toujours la confiance qu'on a dans un gouvernement responsable de la gestion de la politique économique et monétaire. Pour la phase définitive de l'union économique et monétaire, il faut prévoir la création d'une monnaie unique. Par contre, il pourrait exister plusieurs banques nationales au sein d'un système de "federal reserve", mais celui-ci devrait être indépendant des gouvernements. Enfin, il faudra compléter les propositions du Groupe ad hoc par des précisions sur les aspects institutionnels.

M. ZIJLSTRA est d'avis que la politique budgétaire et la coordination des budgets nationaux constitueront la tâche essentielle des Etats membres au cours de la première étape. Le budget de l'Etat constitue un facteur important pour la création et la destruction des liquidités. En l'absence d'une coordination efficace dans ce domaine, il ne peut y avoir de coordination

./.

CVCE www.cvce.eu

effective des politiques monétaires. Par conséquent, il est insuffisant de procéder périodiquement à des consultations sur la politique budgétaire. Le Groupe Werner devrait essayer d'esquisser des critères précis en ce qui concerne l'ampleur du déficit budgétaire et le mode de son financement, valables non seulement pour le budget de l'Etat mais pour l'ensemble des budgets publics y compris la sécurité sociale. En ce qui concerne l'harmonisation des politiques monétaires, il faudra examiner à la fois :

- la politique du crédit (faut-il influencer le niveau du crédit d'une manière directe ou indirecte ?)

- la possibilité d'influencer la position extérieure des banques commerciales

- le régime vis-à-vis du monde extérieur. Par exemple, certains Etats membres connaissent une convertibilité totale alors que d'autres suivent un régime différente.

Afin de faciliter la compréhension des notions utilisées dans les différents pays, il suggère qu'il soit procédé à une étude très poussée des possibilités d'harmonisation des instruments de politique monétaire à l'intérieur de la Communauté.

M. COLOMBO, parlant en tant que représentant du gouvernement italien, est d'accord avec la plupart des propositions faites par le Groupe présidé par M. Werner. Il rappelle certaines des propositions qui lui semblent importantes, telles que le perfectionnement des dispositions relatives à la libre circulation des personnes et l'harmonisation des législations dans le domaine social. Tous les progrès envisagés supposent des mesures corrélatives sur les plans politique et institutionnel. Il partage à cet égard l'opinion de M. Schiller.

M. Colombo peut également se rallier aux propositions du rapport Werner en ce qui concerne le point final de l'union économique et monétaire. Il peut marquer son accord sur la nécessité d'une coordination du budget de la Communauté avec les budgets nationaux et celle des budgets nationaux entre eux. Il se rallie en outre aux propositions relatives à l'harmonisation fiscale dans la mesure où une marge de liberté est laissée aux pouvoirs nationaux

./.

www.cvce.eu

afin de pouvoir procéder à certaines variations indispensables à la conduite de la politique économique. Dans la mesure où des progrès sont réalisés dans le domaine de la politique monétaire, les responsabilités nationales dans le domaine de la politique régionale doivent être transférées à la Communauté.

En ce qui concerne la divergence de vues entre ceux qui plaident en premier lieu pour la convergence des politiques économiques avant d'entamer des progrès dans le domaine monétaire, il estime que des considérations de doctrine ne devraient pas dominer la discussion. En tant qu'hommes politiques les ministres devraient rester dans le concret.

M. Colombo est prêt à faire des progrès dans le domaine monétaire à condition que les ministres prennent des décisions pour l'harmonisation effective des politiques dans les autres domaines :

- politique budgétaire (structure budgétaire, grandes masses et soldes)
- détermination des objectifs économiques quantitatifs à moyen terme
- fixation d'objectifs quantifiés dans le domaine de la politique des revenus
- consultations avec les partenaires sociaux

A son avis, il ne suffit pas de prévoir une simultanéité quant aux progrès dans la convergence économique et les progrès monétaires mais il est indispensable d'avoir des garanties en ce qui concerne la réalisation effective des objectifs fixés en commun.

Pour ce qui est de l'exposé de M. Ossola, M. Colombo est favorable à l'introduction d'une plus grande flexibilité du régime des changes. Il s'agit d'éviter, par un assouplissement du régime des changes, des modifications brutales des parités auxquelles on a assisté dans le passé et de les remplacer par des mouvements plus modestes et plus fréquents. Il va de soi que les membres de la Communauté n'appliqueront pas un éventuel assouplissement aux relations entre leurs monnaies.

Il pourrait également se rallier à la proposition tendant à créer un Fonds de stabilisation. Toutefois, il se demande si celui-ci est nécessaire dès la première étape et s'il ne serait pas possible d'obtenir le même

./.

www.cvce.eu

résultat par d'autres procédures, notamment par une collaboration plus poussée des banques centrales.

M. BARRE constate que certains points importants du rapport Werner semblent déjà rencontrer l'accord unanime :

- l'objectif final pourra être atteint au cours de la décennie présente à condition de bénéficier d'un appui politique permanent des gouvernements
- les actions envisagées doivent être menées de façon parallèle sur un ensemble de fronts
- une série d'actions devrait être menée à bien au cours d'une première étape de trois ans.

Il fait remarquer qu'en ce qui concerne la concertation des politiques économiques, des travaux sont actuellement en cours en vue de l'établissement d'un Troisième programme économique à moyen terme et que le Conseil a déjà décidé l'instauration de consultations préalables. Il rappelle que la Commission n'a jamais souhaité que des progrès dans le domaine monétaire soient envisagés indépendamment des progrès dans la convergence des politiques économiques. Tout ce qui peut être raisonnablement fait dans le domaine monétaire doit être fait dès la première étape.

M. Barre estime que le Groupe ad hoc pourrait utilement dans la poursuite de ses travaux faire ressortir trois niveaux d'actions :

- le premier niveau serait caractérisé par la mise en oeuvre d'une action concertée d'intervention des banques centrales sur le marché des changes, politique qui conduirait à utiliser les monnaies communautaires dans les règlements intra-communautaires. Cette technique ne suppose ni Fonds de stabilisation ni réduction des marges de fluctuation;
- le deuxième niveau serait constitué par une première réduction des marges qui n'implique pas la création d'un Fonds de stabilisation, mais peut être réalisée par un simple mécanisme de coopération entre banques centrales;
- le troisième niveau serait enfin constitué par la création d'un Fonds de stabilisation des changes.

./.

CVCE www.cvce.eu

La Commission estime, comme l'affirme le rapport Werner, que la Communauté ne devrait pas se prévaloir, dans les relations de change entre pays membres, de dispositions éventuelles décidées sur le plan international relatives à l'assouplissement du régime des changes.

Le Baron SNOY et d'OPPUERS est d'avis qu'il y a un large accord entre les ministres sur la plupart des propositions du Groupe ad hoc. Une divergence majeure concerne le contenu de la première étape au point de vue monétaire. Tout en se déclarant entièrement convaincu de la nécessité d'une convergence des politiques économiques, il ne pense pas qu'il faille accorder une priorité chronologique à cet objectif. Il pourrait néanmoins être intéressant de préciser les obligations des Etats membres en matière de politique économique. Afin de faire respecter ces obligations, il faudrait prévoir des sanctions monétaires.

M. COLOMBO, résumant les discussions, constate que les ministres se sont mis d'accord sur un grand nombre de suggestions émises par le Groupe présidé par M. Werner:

- les objectifs finaux de l'union économique et monétaire dégagés par le rapport sont considérés comme acquis;

- l'objectif final doit être atteint par étapes et des objectifs particuliers seront déterminés pour chacune des étapes;

- la première étape s'étendra sur une période de trois ans et comportera des objectifs précis et contraignants dans le domaine de la coordination des politiques économiques et en ce qui concerne les aspects monétaires, en faisant abstraction de toute querelle d'école entre "économistes" et "monétaristes";

- aucune divergence ne subsiste en ce qui concerne les options fondamentales, c'est-à-dire la nécessité d'une politique budgétaire coordonnée, les objectifs quantitatifs d'une politique économique à moyen terme, la coordination des politiques conjoncturelles, la concertation avec les partenaires sociaux en vue de la définition d'une politique des revenus. Les procédures de consultations y afférentes devront être rendues plus précises et plus contraignantes.

./.

CVCE www.cvce.eu

Les ministres demandent par conséquent au Groupe ad hoc de préciser dans le rapport final les obligations incombant aux Etats membres dans le domaine de la concertation des politiques économiques en vue d'arriver à une convergence de l'évolution économique. Il y a lieu d'exprimer clairement que les intentions des gouvernements dans ce domaine ne sont pas purement "verbales". Dans le rapport définitif, les objectifs et les instruments concrets susceptibles de garantir la réalisation du programme d'intégration devront être précisés autant que possible; il y aurait lieu également d'étudier si ces nouveaux instruments pourront être créés sur la base du Traité ou s'il faudra modifier le Traité.

Les ministres expriment leur accord sur les propositions du Groupe concernant la politique monétaire entre les six pays membres.

En ce qui concerne la politique monétaire internationale, les ministres sont unanimes sur deux points précis :

- dans les relations monétaires avec le monde extérieur, la Communauté devrait adopter une attitude commune;
- s'il était décidé d'introduire une flexibilité accrue au sein du système monétaire international, les pays membres de la Communauté devraient maintenir le statu quo.

Pour ce qui est des discussions actuelles menées dans le cadre du Groupe des Dix et au FMI, les ministres ont unanimement reconnu qu'il existe suffisamment de temps pour mettre au point une solution mûrement étudiée.

Une divergence de vue subsiste en ce qui concerne la création éventuelle d'un Fonds de stabilisation des changes, préalable à un Fonds de réserve commun. Néanmoins, il est possible de dégager la conclusion qu'il est nécessaire d'arriver à une meilleure coordination des politiques d'intervention des banques centrales sur les marchés des changes. Etant donné que ce problème relève de la responsabilité des banques centrales, on pourrait demander au Comité des gouverneurs d'éclairer le Groupe Werner sur les possibilités d'améliorer cette coopération qui pourrait remplacer dans un premier stade l'activité dunFonds de stabilisation des changes.

./.

CVCE www.cvce.eu

Les ministres n'ont pas atteint une position commune en ce qui concerne la question de savoir s'il est opportun de réduire les marges de fluctuation entre les monnaies des pays membres. Le Groupe ad hoc pourrait donc approfondir ses réflexions sur ce problème.

M. EMDE remercie M. Colombo des conclusions qu'il a dégagées de la discussion et qui lui semblent bien refléter les points de convergence et de divergence. Il pense également que le Groupe pourrait considérablement faciliter une décision au niveau du Conseil en procédant à un examen approfondi du mécanisme de coordination destiné à assurer une convergence des politiques économiques.

Pour ce qui est du Fonds de stabilisation des changes, le Comité des gouverneurs pourrait utilement faciliter les travaux du Groupe Werner en lui fournissant des éclaircissements sur les possibilités d'améliorer la collaboration des banques centrales des pays membres dans le domaine des interventions sur le marché des changes.

M. ZIJLSTRA estime que le résumé de M. Colombo a bien reflété les différentes positions. Il voudrait néanmoins exprimer certains doutes quant à la possibilité d'arriver à une position commune et unique dans le domaine des relations monétaires internationales.

Il se rallie à la proposition tendant à demander au Comité des gouverneurs d'examiner si une meilleure coordination des interventions des banques centrales sur le marché des changes ne pourrait pas utilement remplacer dans une première phase la création d'un Fonds de stabilisation des changes.

Il serait également opportun que le Comité des gouverneurs soit chargé d'un examen approfondi de l'ensemble des Fonds dont il a été question dans les discussions, à savoir :

- mécanisme de soutien monétaire à court terme
- concours financier à moyen terme
- Fonds de stabilisation des changes
- Fonds de réserve.

./.

www.cvce.eu

M. LARRE, en l'absence de M. Giscard d'Estaing, estime que le résumé de M. Colombo a fait apparaître un maximum de positions communes. En ce qui concerne la position à adopter dans les négociations du Groupe des Dix et du FMI, il pense, comme M. Zijlstra, qu'une position commune pourrait être difficile à réaliser. L'essentiel est toutefois que les Etats membres se soient mis d'accord pour ne pas appliquer un assouplissement éventuel du régime des changes aux relations monétaires entre eux. La création d'un Fonds de stabilisation des changes s'avèrera nécessaire dans une union économique et monétaire. Cependant, les ministres devront encore décider si ce Fonds devra être institué au cours de la première étape ou dans une phase ultérieure.

Il exprime son accord sur la proposition de demander au Comité des gouverneurs d'examiner les possibilités d'une coordination des interventions des banques centrales sur le marché des changes.

Le Baron SNOY et d'OPPUERS se rallie au résumé établi par M. Colombo à la suite de la discussion. Il convient d'approfondir le plan institutionnel pour assurer l'harmonisation des politiques économiques et de définir les méthodes par lesquelles des obligations particulières seraient imposées aux pays membres. Il importe également de préciser les conséquences d'un régime monétaire propre aux Six.

Les arguments avancés contre la création au cours de la première étape d'un Fonds de stabilisation des change ne l'ont pas convaincu. Il serait utile que le Groupe ad hoc examine d'une manière approfondie les avantages et les inconvénients d'un tel Fonds. Enfin, il serait très souhaitable que les pays membres adoptent une attitude commune lors de la réunion annuelle du FMI.

M. BARRE se rallie entièrement aux conclusions dégagées par M. Colombo. Il tient toutefois à souligner que si pour certains points une contribution du Comité des gouverneurs est souhaitable, il n'en reste pas moins que la compétence du Groupe Werner pour la rédaction finale du rapport reste entière. Il tient également à rappeler que les mécanismes institutionnels du Traité comportent des propositions de la Commission au Conseil;

./.

www.cvce.eu

ces mécanismes sont applicables au domaine en discussion sur lequel le Conseil est appelé à prendre des décisions de principe. Enfin, les travaux suggérés par M. Zijlstra lui paraissent très utiles. Cependant, un certain stade une fois atteint, il faut mettre un terme aux études et prendre des décisions.

M. ANSIAUX estime qu'un examen exhaustif par le Comité des gouverneurs des différentes méthodes d'intervention sur le marché des changes et du problème de la flexibilité des changes prendrait trop de temps. Il serait peut-être plus utile que le Groupe ad hoc pose au Comité des gouverneurs des questions précises auxquelles celui-ci pourra répondre immédiatement.

M. COLOMBO constate que les ministres sont tous d'accord pour accepter cette procédure. Le rapport final sera rédigé sous l'entière responsabilité du Groupe présidé par M. Werner. Le Comité des gouverneurs étudiera des problèmes précis à la demande du Groupe ad hoc ou de sa propre initiative et le Groupe en fera l'usage qu'il jugera opportun.

M. WERNER se rallie également aux grandes lignes du résumé fait par M. Colombo et désire le compléter sur certains points. Le communiqué de La Haye prévoit un plan par étapes qui implique donc un mouvement évolutif. Il est d'avis que le Traité offre une série de procédures permettant d'assurer la mise en place des procédures nécessaires au cours de la première et de la deuxième étape. M. Schiller a proposé la création de deux organes pour la phase finale. Le Groupe donnera dans son rapport final, dans la mesure du possible, l'esquisse de tels organes et examinera l'ensemble des aspects institutionnels. M. Barre a eu raison de mentionner les procédures de coordination qui sont déjà mises en place. En tout état de cause, le Groupe précisera les méthodes pratiques par lesquelles une coordination efficace des politiques économiques pourra être assurée. Dans ce contexte, un perfectionnement du système des clignotants est indispensable. Le Groupe devra en outre compléter ses propositions dans le domaine du renforcement de la politique monétaire et du crédit. La suggestion de M. Zijlstra de confronter et d'harmoniser les instruments de la politique monétaire est particulièrement intéressante.

./.

CVCE www.cvce.eu

Le point crucial est sans doute constitué par le choix des initiatives monétaires à prévoir pour la première étape. Le Groupe devra dégager les implications économiques des différents régimes des changes, comme par exemple l'influence d'une réduction des marges sur les taux d'intérêt.

X définir les étapes ultérieures et les fonds

M. Werner pense que le Groupe ad hoc pourra présenter un rapport définitif à la fin du mois de septembre; la Commission aura ainsi le temps nécessaire à la mise au point des propositions qu'elle transmettra au Conseil conformément aux dispositions du Traité.

XX priorité des aides et soutien mon. de la Communauté

M. COLOMBO constate que sous réserve des remarques qui ont été faites par les différents orateurs, les ministres se rallient aux conclusions qu'il a émises à la suite du premier tour de table.

II. DIVERS (Reconstitution des ressources de l'AID)

M. COLOMBO fait remarquer qu'à la suite de la conférence des ministres des Finances de Paris, les négociations menées sur le plan international semblent avoir abouti à l'engagement par la plupart des pays intéressés d'accepter un plafond de 800 millions de dollars par an pour la constitution de ressources nouvelles au cours de la période allant de 1971 à 1975. Il estime que si les pays membres de la Communauté pouvaient se mettre d'accord sur un tel montant, cette solution finirait par s'imposer dans les instances internationales.

MM. SNOY, WERNER et DREES acceptent le montant proposé.
MM. SCHILLER et COLOMBO déclarent également accepter un plafond de 800 millions de dollars par an dans le cadre de la clé de répartition en vigueur actuellement.
M. GISCARD d'ESTAING peut également accepter le nouveau plafond de 800 millions de dollars sous réserve que la contribution française ne dépasse pas 50 millions de dollars par an.

M. COLOMBO constate qu'une position commune est adoptée en ce qui concerne la reconstitution des ressources de l'AID.

*
* *

./.

www.cvce.eu

M. COLOMBO remercie chaleureusement M. von der Groeben au nom de ses collègues et en son nom personnel des contributions importantes qu'il a apportées au cours des dix années écoulées aux travaux des ministres des Finances.

M. WERNER remercie M. Colombo de l'hospitalité du gouvernement italien et invite ses collègues à la prochaine conférence qui se tiendra au mois de septembre à Luxembourg.